

# CONCOURS DE PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ 2018

**Épreuves d'admission** : du 23 mai au 5 juillet 2018 (selon discipline)

**Résultats d'admission** : le 5 juillet 2018 au plus tard sur [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr)

Si vous êtes déclaré(e) admis(e) à un concours du 2<sup>nd</sup> degré, vous serez simultanément informé(e) de votre académie d'affectation.

SI ET SEULEMENT SI VOUS ÊTES AFFECTÉ(E) DANS L'ACADÉMIE DE GRENOBLE,  
VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT :



1. **PROCÉDER À LA SAISIE DE VOS VŒUX D'AFFECTATION** POUR VOTRE ANNÉE DE STAGE **DU MARDI 10 AU JEUDI 12 JUILLET 2018 A 12H00** sur ORIANEE, via le site [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr), vignette "concours 2nd degré 2018".

Un SMS vous avertira de l'ouverture de l'application ORIANEE



2. **CONSTITUER VOTRE DOSSIER** : retrouvez toutes les modalités sur [www.ac-grenoble.fr](http://www.ac-grenoble.fr), vignette "concours 2nd degré 2018"

ENSUITE :



1. **VOUS SEREZ AFFECTÉ(E) EN TANT QU'ENSEIGNANT(E) DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ OU CONSEILLER(E) PRINCIPAL(E) D'ÉDUCATION**, sur un poste à mi-temps avec alternance en formation à l'ESPÉ ou à temps complet selon la règle générale d'affectation des stagiaires, qui tient compte prioritairement :
  - du rang de classement au concours,
  - des vœux d'affectation.
  - de la situation familiale



2. **LES RÉSULTATS D'AFFECTATION VOUS SERONT COMMUNIQUÉS PAR COURRIEL LE LUNDI 16 JUILLET 2018.**

Votre nomination en tant que stagiaire prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

3. **VOUS SEREZ INVITÉ(E) PAR COURRIER À PARTICIPER AUX JOURNÉES D'ACCUEIL DES CPE ET PROFESSEUR(E)S STAGIAIRES** qui se dérouleront **dès le mardi 28 août 2018**, réservez ces dates.



Si vous n'êtes pas admis au concours, vous perdez le bénéfice de l'admissibilité.